

LE MONDE
J U R I D I Q U E

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 19, numéro 6

4^s



*Me Mark Stephens, avocat de
Julian Assange de WikiLeaks*

**Mark Stephens
à Montréal
en mai**

- Norbourg, la lumière au bout du tunnel
- La 5^e conférence LegalIT, le monde juridique ouvert aux nouvelles technologies
- Le Mas des Oliviers une table à part



LA DÉMOCRATIE NE S'ACHÈTE PAS

POUR PRÉSERVER LA CONFIANCE EN NOTRE DÉMOCRATIE,
L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ DE NOUVELLES RÈGLES
DE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

- Toute contribution de 100 \$ et plus destinée à un parti politique, à un député ou à un candidat indépendant au palier provincial devra dorénavant être versée au Directeur général des élections.
- Les électeurs doivent se limiter à un don maximal de 1 000 \$ par année à chacun des partis, des députés et des candidats indépendants.
- L'électeur devra déclarer par sa signature que sa contribution est versée à même ses propres biens, volontairement, sans compensation ni contrepartie et que cette contribution ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement.
- Nos lois électorales prévoient dorénavant des sanctions plus sévères. Les amendes minimales imposées pour certaines infractions sont multipliées par 10 pour une personne physique et par 20 pour une personne morale. De plus, une condamnation pour certaines infractions entraîne une interdiction de conclure un contrat avec tout organisme public provincial, municipal ou scolaire pour au moins trois ans.

POUR PLUS D'INFORMATION : ELECTIONSQUEBEC.QC.CA



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Chaque fois, c'est la démocratie qui gagne

Me Mark Stephens pilote des causes considérées comme perdues

Par André Gagnon

C'est à l'occasion d'un débat sur la liberté de presse et ses limites à Londres, que Me Mark Stephens, avocat londonien de réputation internationale, fit la connaissance de son futur client Julian Assange, directeur du célèbre «whistleblower mondial» WikiLeaks. Le débat avait été assez houleux, a-t-il déclaré au Monde Juridique. Assange avait aimé les répliques de l'avocat et c'est ainsi qu'est née leur relation professionnelle, de préciser l'avocat londonien. Le choix de Me Stephens pour représenter Julian Assange s'est imposé de soi.

Au cours d'une interview exclusive par téléphone accordée au magazine Le Monde Juridique, à la mi-mars, Me Mark Stephens, associé principal du cabinet londonien international Finers Stephens Innocent (FSI) lequel compte 200 avocats, «une firme de taille moyenne à Londres» de préciser Mark Stephens, ce dernier, qui compte maintenant près de 30 ans de pratique très variée des droits de l'homme parfois pro bono, aux litiges en matière de propriété intellectuelle, aux litiges internationaux impliquant les médias ou comme celui qu'il a conduit en Russie contre Shell USA que les Russes accusaient de causer des dommages graves à l'environnement du pays.

WISE, BLACKMAN SENCRL ÉVALUATION D'ENTREPRISES • JURICOMPTABILITÉ

Depuis 1979, nos professionnels d'expérience assistent les communautés juridiques à travers le Canada et les États-Unis en leur fournissant des opinions indépendantes sur la valeur d'entreprises et de valeurs mobilières et la quantification de dommages économiques, dans le contexte de :

- Recours collectifs
- Dommages-intérêts
- Conventions entre actionnaires
- Contrefaçon de propriété intellectuelle
- Conversion en société ouverte ou fermée
- Litige fiscal
- Expropriation
- Pertes de bénéfices
- Oppression des actionnaires
- Attestations d'équité («fairness opinions»)

Contactez, en toute confidentialité :

Richard M. Wise, FCA, CA-EJC, FEEE, FASA, MCBA, Arb.C
Gerald S. Blackman, CA, CBA, CFE
Catherine Tremblay, DPA, CA, EEE, ASA
Jean-Philippe Langevin, CA, CFA, EEE
Karl Michael, MMPA, CA, EEE
Zhannat Ospanova, M.A. (Econ.), CA, EEE
Drew S. Dorweiler, MBA, CPA-ABV, EEE, ASA, CBA

Le 1^{er} juin 2011,
Wise, Blackman
se joint à
MEYERS NORRIS PENNY
(mnp.ca)

Édifice de la Banque Royale du Canada, 1 Place Ville-Marie, Bureau 3430, Montréal H3B 3N6
Tél (514) 875-8100 • www.wiseblackman.com



«Me Mark Stephens de Londres et son client, Julian Paul Assange de WikiLeaks»
Photo : Rex Features

Mark Stephens est considéré comme l'avocat des «causes perdues», désespérées, mais aussi comme procureur très créatif des causes de longue haleine en matière de diffamation, de droits des médias, défenseur de personnalités connues que «couvrent» les grands médias et de litiges complexes comme celui de Julian Assange, dont l'extradition en Suède a été confirmée par le juge Howard Riddle de la cour du magistrat de Westminster en banlieue de Londres, le 24 février 2011.

Cette décision fait suite à des débats amoureux entre Assange et deux femmes suédoises (qui seraient, selon les allégations de la presse suédoise «des volontaires de WikiLeaks» dans ce pays) avec consentement. Ces femmes soutiennent avoir été abusées sexuellement par Julian Assange à l'automne 2010 alors où il s'était rendu en Suède pour faire la promotion de la société WikiLeaks qu'il dirige depuis quelques années dont les tentacules s'étendent à de nombreux pays. Il avait été d'abord soumis à une interview policière en présence d'un procureur de la couronne suédois avant de quitter la Suède pour l'Angleterre, selon la preuve. Un mandat d'extradition international pour interrogatoire dans une affaire d'abus sexuels et de viol a par la suite été émis par une autre procureure de la couronne suédoise réclamant son extradition en Suède.

Cette requête a été accueillie par la cour britannique. Un appel a été logé depuis par son avocat à l'encontre de cette décision. L'affaire sera plaidée au fond en juillet prochain.

L'appel à l'encontre de l'ordre d'extradition de Julian Assange en Suède prononcée par une cour a déjà été logé, de préciser Me Stephens. Au cours d'une interview en décembre 2010 avec le célèbre intervieweur britannique de réputation internationale, David Frost, pour le compte du réseau de télévision que ce dernier gère à Londres (Me Stephens y collabore comme consultant depuis plusieurs années) l'avocat a déclaré en réponse aux questions de Frost que les procédures entérinées par le gouvernement britannique à l'encontre de son client Assange «pourraient prendre jusqu'à sept ans».

Ce que craint Julian Paul Assange semble davantage d'être extradé aux USA via la Suède et détenu à Guantanamo (Cuba) si son appel est rejeté par les tribunaux britanniques. Cependant, un témoin, un juge suédois retraité revenu à la pratique du droit, entendu comme expert lors de l'audition sur la demande d'extradition logée par une procureure de la Suède, a affirmé que « cela ne se pouvait pas ».

Entre-temps, aux États-Unis, un sénateur républicain a souhaité publiquement rien de moins que «le traître Assange soit exécuté». De plus, des procédures d'un jury à Alexandria, en Virginie, sont en cours visant à accuser Assange d'espionnage et de trafic d'informations et de secrets militaires, selon les médias américains. S'il était trouvé coupable, ce dernier pourrait encourir la peine de mort.

«Julian Assange vit en résidence surveillée 24 heures par jour, confiné à la grande maison de plus de 15 pièces chez un ami à proximité de Londres, «un bracelet à la cheville qui sied à une petite maison seulement», de dire son avocat. Lorsqu'il se déplace d'une pièce à l'autre dans cette grande maison, le système de sécurité se déclenche souvent même la nuit causant des problèmes aux autres résidents qui habitent cet immeuble». Les forces policières arrivent alors en trompe pour vérifier la situation.

Citant quelques causes très médiatisées où il a joué un rôle, Mark Stephens rappelle cette affaire de translation des restes de 15 momies d'aborigènes de Tasmanie en Australie qui étaient jusque-là exposées dans un musée d'histoire de Londres qui, grâce à ses efforts comme avocat de litige, ont enfin été ramenées dans leur pays pour y recevoir une sépulture digne de leurs ancêtres par respect pour leurs traditions millénaires.

D'autres affaires mettant en cause des morts en Irak et en Iran causées par des tirs dits «friendly fire» lui ont été confiées comme tant d'autres nécessitant son déplacement

dans les pays où ont été commis ces actes pour y recueillir les preuves dans de très nombreux cas de litiges concernant les droits humains.

L'avocat Mark Stephens agit comme vice-président du Committee on Human Rights du International Bar Association (IBA) et occupe des postes importants au sein d'organismes internationaux et nationaux pour la défense des droits de l'homme, de la propriété intellectuelle, de l'industrie des médias, etc. Il s'intéresse au plus haut point au monde universitaire, à l'enseignement du droit des médias et de l'information véhiculée par les journalistes et conseille des parlementaires sur la façon de gérer leur approche face à cette réalité dans divers organismes regroupant des pays du Commonwealth. Il est aussi considéré comme un Champion de la défense des droits des citoyens britanniques reconnu par le ministère de la Justice du Royaume Uni (Lord Chancellor).

«Va en droit....»

«Va en droit» lui a fortement suggéré celui qui allait devenir l'éditeur richissime du groupe britannique Pink Floyd, un ami de son père, avec qui habitait la famille Stephens, dit-il. Son père, artiste méconnu et sans argent, avait de la difficulté à joindre les deux bouts, précise Mark Stephens. Cet ami très généreux leur a porté secours et les a aidés à survivre. Il est aussi devenu son mentor

Mark voulut d'abord être acteur et s'inscrit à des cours d'art dramatique. Puis, il décide de suivre les conseils de son mentor et opte pour les études de droit. Il terminera

Crites & Riddell
BASICS

Votre expert en fournitures juridiques

Reconnu à Montréal comme l'expert en index juridiques, **Crites & Riddell Basics** offre une gamme complète d'index pour combler tous vos besoins.

Livraison de papeterie même jour, disponible sur demande pour la région métropolitaine de Montréal, si commandé avant 10 h 30.

Pour plus de détails, communiquez avec notre service à la clientèle
T : 514 368.8641 ou 1 800 263.8641

F : 514 368.1212

crites@crites-riddell.com
www.crites-riddell.com



À votre service
Depuis 1911



Mark Stephens et sa brebis sur le «London Bridge» parmi les citoyens libres de cette ville historique pour marquer le 800^e anniversaire du pont de Londres.

son barreau en 1982 après des études à l'University of East London, dont il est présentement «Chair of the board» et qui lui décernera un doctorat honoris causa en droit pour souligner son apport inestimable à cette institution. Il fera aussi des études à Bruxelles dans une université flamande (en anglais). En 2012, il fêtera ses 30 ans de pratique.

Mark a développé une niche en droit dit «international comparative media law and regulation». Sa pratique le conduira aux quatre coins du globe. Il représentera le gouvernement de la République de Russie en matière de réforme de la loi sur le copyright (1992).

Son client le plus connu présentement, Julian Paul Assange, constitue un cas inusité qui concerne la plupart des grands pays et la gestion de leurs secrets, leurs affaires internes et leurs relations diplomatiques et politiques internes et externes. L'Irak, l'Afghanistan, l'Inde, les Etats-Unis, la France, même le Canada, etc. sont touchés. Les grandes banques américaines et suisses ont aussi écopé de la publication dans les grands quotidiens américains, britanniques, français, suisses, et même canadiens, d'informations privilégiées, confidentielles concernant des affaires bancaires et autres tel les paradis fiscaux et le secret bancaire qui fait l'objet d'attaques répétées et de réformes depuis des années.

Mais ce qui semble avoir fait le plus de dommage, ce sont des déversements massifs de secrets militaires et diplomatiques «édités» par WikiLeaks et son directeur Julian Assange, affirma ce dernier, publiés dans les grands médias à

la suite d'ententes avec eux dont au moins une a tourné au vinaigre (The Guardian) de Londres). Ces informations ont paru dans les grands médias américains (New York Times, britanniques, Londres (The Guardian), de Paris (Le Monde), et autres.

Ces publications ont suscité de très vives réactions de la part du gouvernement américain auprès des banques et des «serveurs» par lesquels transitaient argent et informations. Des pressions ont forcé ces sociétés à cesser de servir de véhicule pour acheminer de l'argent, le nerf de la guerre, et les informations que transmet WikiLeaks à travers son réseau mondial qui est quand même restreint à comparer aux grandes institutions financières avec lesquelles le groupe de Julian Assange transigeait.

Ce goulot d'étranglement a littéralement étouffé les opérations de WikiLeaks. Les médias rapportaient récemment qu'une campagne visant à créer des «brandings», des marques de commerce exclusives avec le nom Julian Assange sur de futurs produits orientés vers la «bienfaisance et la philanthropie» seraient bientôt mis en vente pour tenter de créer un marché qui rapporterait des fonds afin de payer les énormes frais d'avocats, entre autres, et de maintenir l'intérêt autour de la célébrité mondiale de Julian Assange et de WikiLeaks. On verra le résultat de cette campagne de vente de produits très bientôt. S'agira-t-il d'un combat à finir entre les forces politiques dominantes et les tenants de la libération de l'information confidentielle ou secrète des grands et petits Etats à l'échelle de la planète ?

Assange un héros ?

Un journaliste de la chaîne de télévision NDTV de New Delhi en Inde lui demande : Etes-vous un héros ? Etes-vous antiaméricain ?

«Many people call me, for example, a hero, but I am just a man, and a human being just like all of us.» Il répondait à des questions portant sur le rôle de l'ambassade des Etats-Unis en Inde et les allégations de corruption de parlementaires indiens tout parti confondu à l'aide de «boîtes remplies d'argent comptant» qui leur auraient été distribués, selon les allégations contenues dans quelque 6000 «câbles» et courriels obtenus par WikiLeaks entre New Delhi et les fonctionnaires du State Department à Washington. Ces informations publiées dans le quotidien The Hindu de Delhi de mèche avec l'organisation WikiLeaks de cette ville ont fortement embarrassé le premier ministre du pays et fait la manchette pendant des semaines en Inde, pays allié des Etats-Unis.

Communauté

Comme avocat et citoyen londonien, Mark Stephens est très impliqué dans la communauté et dans sa profession. Il a noué des liens depuis ses années d'université avec son alma mater et des groupes voués à la défense et l'illustration du droit des médias et humains.

Meritas

Comme son cabinet, FSI, et ses associés, ces derniers s'intéressent au développement de leur secteur de pratique respectif. Ainsi, lors des assises annuelles internationales de Meritas qui regroupent 7000 avocats provenant de 173 cabinets qui représentent plus de 73 pays, ces avocats spécialisés de FSI seront appelés à jouer un rôle à Montréal.

Lors d'un précédent séjour à Montréal en 2006, à l'occasion d'un congrès Meritas annuel continental, auquel son cabinet se fait un point d'honneur d'assister régulièrement, il a fait la connaissance de la très honorable Beverly McLachlin, juge en chef de la Cour suprême du Canada, a-t-il précisé au Monde Juridique. Cette année encore, son cabinet dépêchera à Montréal «cinq experts, tous spécialistes dans leur secteur propre» dit Mark Stephens.

Mark Stephens jouera un rôle comme paneliste lors de la «convention mondiale de Meritas de Montréal du 10 au 13 mai. Il a déjà participé aux assises nordaméricaines de Meritas à Montréal en 2006. Fan des Canadiens de Montréal, passionné pour le hockey qu'il partage avec un ami de la Chambre des Lords d'Angleterre, Mark voue une grande admiration pour Serge Savard, ancien défenseur et ancien directeur-général des Canadiens, qu'il souhaiterait bien rencontrer lors de son séjour à Montréal, a-t-il confié au Monde Juridique.

Son prestigieux et célèbre client, Julian Paul Assange, 39 ans, citoyen australien, craint que son extradition en Suède pour faire face à des accusations d'assauts sexuels et de viol ne respectent pas ses droits humains lors d'un procès qui se déroulerait derrière des portes closes devant un tribunal composé d'un juge et de deux citoyens «nommés par le parti au pouvoir», selon le témoignage d'un ancien juge suédois qui a comparu comme expert lors de l'instance portant sur l'extradition d'Assange à Londres, en février 2011.

En outre, selon le quotidien The Guardian, le premier ministre suédois a qualifié publiquement Julian Assange «d'ennemi No.1» ce qui pourrait avoir comme conséquence, de l'avis de l'accusé, de ne pas obtenir un procès juste et

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre

Volume 19, numéro 6

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef
André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction
Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes
Louis-Benjamin Gagnon

Publicité
 642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution
Zacharie Gagnon

Abonnement:
Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie
Image-innée

Photographie
Alain Michon
Photos Pro-Multi+ inc.

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: *André Gagnon*

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.
 (On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).
 COPYRIGHT 2011 - LE MONDE JURIDIQUE.
 La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.

Avocat du «whistleblower mondial» Julian Assange de WikiLeaks Me Mark Stephens pilote des causes considérées comme perdues <i>Par André Gagnon</i>	3
Norboung, la lumière au bout du tunnel <i>Par André Gagnon</i>	11
Cheminement ultime de fin de carrière <i>Par André Gagnon</i>	13
Raymond Doray, Ad.E. est intronisé au American College of Trial Lawyers	14
Legal IT 5.0, quand le monde juridique s'ouvre aux nouvelles technologies <i>Par Gilles de Saint-Exupéry</i>	15
Après près de 50 ans, Réjean Hinse obtient justice, finalement!	16
INTERPOL et Forensic Technology sont l'hôte d'un symposium international en balistique	18
Bonnes Tables de Montréal <i>Par Claire Vuitton</i>	19
Richard Drouin, avocat-conseil chez McCarthy Tétrault, est nommé administrateur émérite de l'année	22
Lavery accueille Marie Cossette et Marc Beauchemin	23
Un associé de Fasken Martineau est nommé président de l'Association canadienne des avocats noirs	24
La section de Montréal de la TMA rend hommage aux lauréats des premiers « Prix d'excellence pour l'ensemble des réalisations »	26
Les défis contemporains de la vulgarisation juridique	27
L'ancien ministre Benoît Pelletier devient Commandeur de l'Ordre de la Couronne belge	28
La croissance des entreprises québécoises passe par la facilité d'accès aux marchés publics des capitaux	29

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes...
 à la fine pointe de la technologie
 à l'ère du numérique...**

***vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour
 encore plus rapidement grâce à notre système AUDI-O-NET.***

- Sténographes officiels • français, anglais, bilingue • Mémoire & Annexes • Cour d'Appel & Suprême du Canada
- Transcriptions de cassettes • Copie de cassettes • Prise de vidéo • Vidéo conférences • Dépositions par téléphone
- Salle d'interrogatoire • Délai urgent & jour le jour • format condensé/index de recherche

Recevez via Internet ou sur disquette vos transcriptions format condensé avec index de recherche.
 (Aucun logiciel nécessaire)

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5 • Un seul numéro : (514) 288-1888
Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenofac@stenographe.com

équitable advenant son extradition en Suède pour faire face aux accusations portées, selon The Guardian, par « deux femmes décrites comme étant des volontaires de Wikileaks » de Suède.

L'audition prévue pour deux jours de débats devant la «High Court», la Cour d'appel britannique, a été fixée au 12 juillet 2011. La mobilité et les gestes d'Assange entre-temps sont très limités. Les procédures judiciaires pour assurer sa défense pleine et entière se multiplieront sans doute. Ce dossier médiatisé à outrance occupe une grande part du temps de Me Mark Stephens qui en a l'habitude, mais confie-t-il, cette affaire sort de l'ordinaire vu l'envergure des activités dans lesquelles est plongé son célèbre client Julian Assange qui est constamment dans les médias à commenter les révélations de WikiLeaks qui semblent cependant moins nombreuses de ce temps-là depuis que les vannes monétaires et informationnelles ont été littéralement fermées aux serveurs qui diffusaient les renseignements obtenus de sources confidentielles de WikiLeaks.

Le jeune attaché militaire américain de 29 ans, affecté aux services de renseignement des forces armées qui est accusé d'avoir livré le contenu des «cablès» secrets à WikiLeaks sur la guerre en Irak et en Afghanistan, fait l'objet aux Etats-Unis d'accusations criminelles et d'espionnage qui pourraient lui coûter la vie. L'évolution de ce dossier fait partie de la documentation qui pourra inspirer sans doute Mark Stephens pour la défense prochaine de son client. Le dossier est à suivre.

Mark Stephens a épousé une femme d'origine jamaïcaine. Le couple a trois filles. La famille est en constant rapport avec la Jamaïque. L'avocat londonien agit de temps à autre dans des mandats qui lui sont confiés par ce pays.

Mark Stephens a aussi représenté entre autres Arnold Schwarzenegger, ex-gouverneur de la Californie, en matière de diffamation contre la société éditrice du Times de Londres en 1993 de même que la Princesse Diana (de Galles) ou Lady Di, dans une affaire de diffamation en 1995.

La «Law Society Gazette», la publication officielle du Barreau du Royaume Uni a décrit Mark Stephens en ces termes; « the patron solicitor of previously lost causes» soulignant ainsi sa créativité comme avocat ce qui attire les mandats provenant des groupes de presse internationaux et les diffuseurs (télévision et grands groupes médias).

La réputation comme plaideur de Mark Stephens s'étend à la grandeur de la planète car il a représenté des clients ou a été mandaté comme observateur au tribunal pénal international du Rwanda et devant celui de La Haye pour l'ex-Yougoslavie en première instance et en appel en 2002 en matière de crimes de guerre et des droits de l'homme.

Lors d'une visite sur le site web du cabinet Finers Stephens Innocent (FSI), on peut noter qu'un Fonds d'aide à Julian Assange a été constitué. Les supporteurs du «whistleblower mondial» sont invités à contribuer en livres sterling ou via PayPal pour les non-britanniques pour assurer les frais de sa défense..

L'avocat de réputation internationale devra tenter de répondre avec compétence et créativité au tsunami de procédures qui viendront sans doute de tous côtés pour attaquer et faire condamner son client et bloquer à jamais ses opérations financières et commerciales à l'échelle de la planète. Me Stephens a accepté un mandat qui pourrait l'amener à défendre cette espèce nou-



**L'ORDRE MILITAIRE ET HOSPITALIER
DE ST-LAZARE DE JÉRUSALEM**
Commanderie de Montréal
et
l'Église St-Jean Évangéliste

vous convient à un concert-bénéfice pour les soins palliatifs,
suivi d'une soirée,
avec de renommée internationale
Federico Andreoni.

Le dimanche 29 mai 2011, à 19h30
Un champagne sera servi à 18h45

Église St-Jean l'Évangéliste
137 avenue Président Kennedy
(Métro: Place-des-Arts, sortie UQUM)

Tenue de mess ou de soirée (les miniatures peuvent être portées)
Costume d'affaires optionnel

125\$ par personne (un reçu d'impôt de 100\$ par billet sera émis)
Veuillez libeller votre chèque à: l'Ordre de St-Lazare
Nombre de billets limités

RSVP avant le 26 mai, 2011
129, rue de la Commune Est
Vieux-Montréal, QC H2Y 1J1
Téléphone: 514 396-3393
Gala@agenceapollo.ca

Tous les profits du concert-bénéfice seront distribués afin de continuer de soutenir les initiatives de soins palliatifs dans le Grand Montréal.



DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTREAL & TORONTO
1-888-232-6729

velle de client pendant de nombreuses années. Car cette affaire ne fait que débiter considérant les compte-rendu de presse consultés. Qui dit nouvelle espèce de client dit aussi nouvelle ère pour un avocat qui vient de s'immiscer dans un champ de pratique peut-être naissant avec les nouveaux médias sociaux et leur influence sur les décideurs politiques qui sont en train de faire éclater au grand jour les secrets que les Etats veulent tenter de garder bien à l'abri des regards indiscrets qui jonchent la planète grâce à ces nouveaux médias qui font déjà parler d'eux et de leurs adeptes à travers eux-mêmes et l'ensemble de l'Humanité. Nous serions à l'aube d'une révolution technologique qui pourrait entraîner une autre révolution, celle des mœurs et de la liberté toute nue, brute.

Un regard furtif sur le vidéo confidentiel, secret, d'une bavure honteuse, réalisé par des militaires américains et présenté en forme éditée sur le site de WikiLeaks.org. du genre YouTube, attribué à l'armée américaine dont les militaires en hélicoptères Apache en 2007 auraient littéralement massacré des innocents (dont quelques journalistes et caméramans oeuvrant pour des médias américains et britanniques en Irak) incitent à ouvrir les yeux du citoyen et à mieux comprendre la mission que s'est donné Julian Assange et ses collaborateurs de WikiLeaks.

Ces sujets de l'heure seront abordés lors des assises mondiales de «la convention Meritas» à Montréal, le mois prochain, lors du panel sur les médias et la liberté de presse et la diffamation auquel participera Mark Stephens et quelques autres spécialistes de ces questions.

BCF, hôte montréalais

Me André Ryan, associé de BCF à Montréal, seul cabinet du Québec membre de Meritas depuis plusieurs années, met la touche finale à son mandat pour organiser les assises du congrès de Montréal avec les officiels de Meritas, afin d'agrémenter le séjour des représentants des cabinets totalisant 7000 avocats, qui y seront représentés, comme il l'avait incidemment fait en 2006.

L'avocat du premier ministre du Québec, Jean Charest, devant la Commission Bastarache, sur la nomination des juges de juridiction provinciale, dans la plus grande discrétion et son cabinet BCF qui compte 120 avocats à Montréal et à Québec, seront l'hôte de Meritas à l'hôtel Westin (ancien immeuble de The Gazette dans le Vieux-Montréal) au début du mois de mai.

Norboung, la lumière au bout du tunnel

Par André Gagnon

Le Québec, grâce aux efforts des parties, a finalement accouché d'un règlement équitable dans la célèbre Affaire Norboug. Il faut reconnaître cependant que malgré les délais inexcusables, l'appareil judiciaire a joué un rôle déterminant pour aboutir à ce règlement. Il a fallu attendre un jugement de la Cour supérieure du Québec pour aller de l'avant dans ce dossier médiatisé à outrance ce qui est compréhensible. Muni de celui-ci (sans parler des procédures déposées devant sa Cour), l'honorable juge en chef François Rolland, a réuni les parties en une médiation spéciale (note le juge André Prévost, saisi depuis 2005 d'un recours collectif) dans son jugement entérinant le règlement global). Cette intervention a eu pour effet de créer le climat propice à la négociation qui a donné naissance à ce règlement historique.

Chapeau et merci votre Seigneurie au nom de tous les investisseurs qui paraissaient avoir perdu confiance dans les valeurs mobilières et son système de protection contre les fraudes.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF), qui en est à ses premiers balbutiements comme institution nouvellement réformée, et les autres parties dont la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP) qui s'est fait tirer un peu l'oreille, ont versé, dans le fonds de protection des investisseurs issu des cotisations des courtiers en valeurs mobilières du Québec géré par l'AMF- il faut le rappeler haut et fort- les assureurs et autres groupes intéressés dont la part (demeurée confidentielle), ont été mise en commun pour compenser le manque à gagner des investisseurs dans les

AVEC BEAUCOUP D'IMPACT

Les entreprises et leurs conseillers travaillent de concert avec les consultants de Navigant afin de bénéficier **des conseils d'experts** pour une **meilleure compréhension** des affaires de litiges et d'enquêtes. Le but: **répondre aux besoins** avec succès.



Navigant Conseil LJ Inc.

Montréal: 514.798.5874

Ottawa: 613.230.4500

Québec: 418.780.5874

Toronto: 416.777.2440

NAVIGANT

www.navigant.com

LITIGES & ENQUÊTES • FINANCE & ÉCONOMIE • CONSEILS FINANCIERS • CONSEILS EN GESTION

©2011 Navigant Consulting, Inc.

fonds gérés et dilapidés par Norbourg pour créer ces conditions de règlement équitables.

Il faut souligner, saluer le travail des avocats de Québec (et des juges de la Cour supérieure soit dit en passant) qui de leur côté ont saisi les tribunaux de droit commun de procédures et obtenu un ou des jugements qui ont pesé lourdement dans la balance de la justice. Me Marc-André Gravel et son associée, Me André Claude Harvey, de Gravel Bernier Vailancourt) qui a réussi à convaincre Vincent Lacroix de témoigner en personne pour ses clients) sont de ces avocats compétents qui ont fait pencher la balance dans le sens d'un règlement. Et sans doute éveillé la conscience de cet homme aux malheurs et doléances qu'il a fait vivre à des gens qui lui avaient fait confiance en mettant leur argent dans les fonds qu'il avait acquis pour les gérer.

Les instances gouvernementales du Québec dont le ministre des Finances Raymond Bachand, auraient exercé des pressions auprès de sociétés d'assurance, de fiducie et autres pour tenter d'amener

les parties à trouver un terrain d'entente pour régler cet épineux et désastreux dossier Norbourg qui a affecté sérieusement la réputation du Québec.

Quelques autres dossiers semblables attendent leur dénouement après avoir filtré à travers le processus judiciaire et administratif sans trop de succès jusqu'ici, toutefois. Il serait temps d'examiner de près ceux-ci ce qui ne saurait tarder, croit Le Monde Juridique.

À la lumière des événements de Norbourg, tout le système bancaire, de dépôts institutionnels devra être examiné à la loupe afin de prévoir des situations semblables et de trouver des outils pour les régler rapidement à l'heure des communications électroniques informatiques globalisées qui rapprochent de plus en plus les continents et les institutions financières.

Il faut féliciter l'AMF et son équipe qui a travaillé d'arrachepied malgré les critiques acerbes parfois des médias au règlement obtenu par l'équipe d'avocats réunie autour de Me Gary Mori-

son de Heenan Blaikie, avocat de litige chevronné, que tous les avocates et avocats présents devant la Cour que présidait l'honorable André Prévost en la salle Marcel Crête du Palais de Justice de Montréal, les 14 et 15 mars 2011, estimaient et respectaient manifestement malgré les intérêts opposés.

Le juge Prévost l'a d'ailleurs signalé devant les parties à la fin des audiences en parlant du rôle des avocats devant lui. Ce dernier avec une patience de moine bénédictin et efficace avait auparavant entendu toutes les parties et invité à entendre devant une salle comble toute personne qui voulait s'adresser au tribunal, représentée ou nom par avocat. Ce fut très édifiant et respectueux des droits des justiciables et des individus, chose habituellement assez rare devant les instances judiciaires qui opèrent à la minute prêt comme des notaires en cabinet.

Il aura fallu cinq ans pour en arriver là. Délais par-dessus délais, ajournements, reports, reprises. La justice est lente mais ses acteurs le sont parfois davantage. Surtout lorsque le temps presse et que les gens lésés subissent les pressions de l'âge, de la maladie en attendant que leur sort soit fixé. Enfin, la lumière apparaît au fond du tunnel de Norbourg.

Ironie du sort. Une note réconfortante. Si cette gigantesque fraude n'était pas survenue que serait-il arrivé des argents investis dans les fonds Evolution et autres gérés par Norbourg? La crise économique nord-américaine, mondiale, les aurait-elle engloutis dans son tourment?

LBC International Inc. <i>Expertise comptable spécialisée dans les litiges et réclamations d'assurance</i>		
Juricomptabilité		
Spécialistes dans l'établissement de quantum		
Montréal	Emile Bassila, C.A. • EJC Alain David, C.A., CFE Arthur Lavigne, C.A. • EJC	Eleni Chilakos, C.A. Claude Gélinas, C.A., PAA Alain Viger, C.A. • EJC
Bureaux Canadiens	Téléphone	Télécopieur
Montréal	(514) 866-5431	(514) 866-8800
Toronto	(416) 596-1000	(416) 596-0469
Calgary	(403) 299-0560	(403) 299-0566
Vancouver	(604) 683-5877	(604) 683-6701
Courriel: aviger@lbcintl.com		
1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 710, Montréal (Québec) H3G 1R8		

Cheminement ultime de fin de carrière

Par André Gagnon

Me Paul Marcotte s'est joint récemment à Delegatus, un cabinet dédié aux services juridiques sur mesure fournis aux cabinets et aux clients désireux de profiter d'une expertise offerte par des avocates et avocats formés au creuset des grands cabinets de Montréal qui veulent progresser à leur propre rythme.

Delegatus possède maintenant avec l'arrivée de Paul Marcotte un bureau sur la Rive-sud de Montréal. Paul Marcotte fait part au Monde Juridique de sa réflexion et de son désir de continuer à pratiquer à sa façon. Voici ce qui qu'il a confié au magazine.

« Après 32 ans de carrière au sein de deux grands cabinets d'avocats (Desjardins Ducharme et Fasken Martineau DuMoulin), j'avais envie de passer à autre chose. À 54 ans, je sentais que c'était le temps où jamais de me lancer dans un projet de fin de carrière qui saurait m'enthousiasmer et m'emballer pendant encore plusieurs années. »

C'est sur cette piste de réflexion et de remue-méninges que j'ai reçu un appel de Delegatus. Lorsque j'ai rencontré Pascale Pageau et Paul Plamon-

don pour la première fois, j'ai tout de suite été marqué par le dynamisme contagieux et la formidable énergie de leurs belles personnalités.

Hasard inouï? Parlons plutôt d'un signe du destin! Au fil de nos rencontres, je me suis rendu compte que nous partagions une vision commune sur plusieurs sujets, dont la métamorphose, déjà amorcée, du marché des services juridiques au Canada. L'offre de service de Delegatus, qui mise sur la compétence professionnelle à



Me Paul Marcotte

Deux nouveaux
associés chez
Delegatus



DELEGATUS
SOLUTIONS JURIDIQUES PERSONNALISÉES



Delegatus services juridiques inc. est fière d'accueillir Me Paul Marcotte (1978) et Me Fanny Brodeur (2004) au sein de son équipe.

Me Marcotte se joint à l'équipe de droit commercial, amenant une grande expérience en fusion-acquisition, financement, droit contractuel et sciences de la vie et technologies. Me Brodeur apporte quant à elle une expertise supplémentaire en droit fiscal, tant au niveau de la planification fiscale que des transactions et du financement.

S'inscrivant dans sa croissance exceptionnelle amorcée en 2010, l'arrivée de ces nouveaux associés permet à Delegatus de consolider sa place unique dans le milieu des affaires. Tout en offrant une gamme complète de services juridiques traditionnels, Delegatus demeure le chef de file en matière de services juridiques livrés en entreprise, répondant ainsi à l'entièreté des besoins de ses clients.

www.delegatus.ca

moins coûteux, est novatrice. Elle arrive à point nommé pour certains segments de clientèle et est porteuse d'avenir. Qui plus est, Delegatus est un complément idéal à l'expertise plus pointue offerte par les grands cabinets.

Grâce à son modèle d'affaires qui lui permet de se démarquer, Delegatus a vu le nombre de ses avocats passer de 8 en janvier 2010 à 21. D'autres exemples confirment le succès de cette nouvelle approche. Axiom Law, créée à New York en 2000, compte des bureaux dans 6 villes américaines et a maintenant pignon sur rue à Londres. Plus près de chez nous, la firme ontarienne Cognition dispose d'avocats à Toronto, Ottawa et Waterloo. Que penser également de cette firme anglaise Berwin, Leighton, Paisner qui a créé une firme parallèle à son modèle traditionnel, connue sous le nom de « Lawyers on Demand ».

Au-delà de ces considérations, c'est le principe de l'autodétermination si cher à Delegatus qui permet à chaque avocat de travailler à son propre rythme qui « m'a séduit et a été déterminant dans ma décision de me joindre à l'équipe », particulièrement dans le contexte d'un projet de fin de carrière.

« Avec mon arrivée Delegatus s'assure d'une présence sur la Rive-Sud de Montréal puisque je travaillerai » principalement à partir d'un bureau situé au Centre d'affaires St-Charles dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil. Delegatus élargit ainsi son rayonnement et sa capacité de bien servir la clientèle d'affaires de ce territoire.

Ce nouveau défi est très stimulant. Je suis convaincu de pouvoir le relever

avec brio en sachant pouvoir compter sur le dynamisme et le professionna-

lisme de tous les membres de l'équipe de Delegatus.

Raymond Doray, Ad.E. est intronisé au American College of Trial Lawyers

Lavery est heureux d'annoncer que Me Raymond Doray, Ad.E., a été intronisé comme membre de l'American College of Trial Lawyers, le 5 mars 2011, dans le cadre de la 61^e conférence du printemps de l'American College of Trials Lawyers, présentée à San Antonio, au Texas.



Me Raymond Doray, Ad.E.

Le Collège a pour mission d'améliorer les standards de pratique judiciaire, le système de justice et les règles d'éthique en matière litigieuse. La nouvelle version mise à jour du Code de conduite avant et durant le procès, énonce des standards de conduite cibles beaucoup plus exigeants que les règles minimales établies par les codes d'éthique et de civilité.

L'American College of Trial Lawyers est la seule organisation professionnelle dans le monde qui compte parmi ses membres tous les juges de la Cour suprême des États-Unis et tous les juges de la Cour suprême du Canada.

Membre de l'équipe de droit administratif de Lavery, Raymond Doray dirige le secteur du droit de l'information où il s'occupe des dossiers portant sur l'accès à l'information, la vie privée, la diffamation et l'application des chartes canadienne et québécoise des droits et libertés. Il est également spécialisé en droit constitutionnel.

Depuis 2002, il publie un traité de plus de 2 000 pages portant sur le droit d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels qui est constamment mis à jour.

« Nous sommes très fiers de l'intronisation de Raymond Doray au sein de l'American College of Trial Lawyers, car celle-ci témoigne de ses connaissances juridiques remarquables ainsi que de son expertise et de son comportement éthique reconnus en matière litigieuse, devant toutes les instances judiciaires et administratives », a déclaré Élise Poisson, associée directeur.

Suite à l'intronisation de Raymond Doray, Ad.E., Lavery compte maintenant dans ses rangs huit avocats membres ou fellows de l'American College of Trial Lawyers.

Legal IT 5.0, quand le monde juridique s'ouvre aux nouvelles technologies.

Par Gilles de Saint-Exupéry



La 5^e édition de Legal IT, la plus importante conférence au Canada sur l'impact des technologies pour le droit, a eu lieu le 4 avril 2011 au Centre Mont-Royal de Montréal. Le thème principal: l'ouverture des nouvelles technologies: service juridique en ligne, externalisation du droit, open source, données ouvertes. Plus de 200 participants étaient au rendez-vous pour assister aux présentations de la vingtaine de conférenciers à l'avant-garde de leurs domaines.

Plus de 200 participants étaient au rendez-vous pour assister aux présentations de la vingtaine de conférenciers à l'avant-garde de leurs domaines.

Cabinet en ligne

Richard Granat, un des premiers avocats américains à avoir fondé son cabinet en ligne est reconnu par l'American Bar Association (ABA) comme un des 50 Legal Rebel en 2010.

Selon Richard Granat l'avenir de l'avocat est en ligne, "It is time for law firms to rethink their business models. The current depressed economy is not going to change tomorrow. It is the "new normal.". En matière de service juridique, les clients sont de plus en plus exigeants. Ils attendent plus de rapidité, plus de transparence, plus d'efficacité. Ce que peut leur offrir notamment le développement de portails interactifs, dont tous les cabinets devraient se doter au plus vite. Richard Granat a donné des exemples concrets de services de ce type proposés aux États-Unis, comme legalzoom, ou direct-



Concentrez-vous sur l'essentiel avec les résumés SOQUIJ.

- Classification précise
- Présentation organisée
- Évaluation de pertinence accélérée
- Traitement documentaire rigoureux
- 3,60 \$/résumé

Misez sur un contenu conçu pour accélérer vos recherches jurisprudentielles et consacrez plus de temps à ce qui vous tient à cœur.

Consultez-les dès maintenant sur AZIMUT, Documentation juridique ou dans les Express 2.0.

Pour vous abonner, communiquez avec nous au 514 842-8745, sans frais au 1 800 363-6718 ou par courriel à info@soquij.qc.ca, ou encore visitez soquij.qc.ca.

Téléchargez votre écran de veille accroche-porte à l'adresse soquij.qc.ca/accrocheporte



Après près de 50 ans, Réjean Hinse obtient justice, finalement!



Me Katherine Loranger, Me Guy Pratte et Me Alexander L. De Zordo se réjouissent du jugement rendu en faveur de M. Réjean Hinse (assis) contre le Procureur général du Canada.

Réjean Hinse accepte une entente de règlement de 4,5 M \$ du gouvernement du Québec; le gouvernement du Canada est condamné à payer 8,6 M \$

Borden Ladner Gervais, S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG), le plus grand cabinet juridique national, est fier d'annoncer que le procès civil de M. Réjean Hinse, qui s'est poursuivi au palais de justice de Montréal durant six semaines en novembre et décembre derniers, vient de se conclure par un jugement final contre le Procureur Général du Canada qui est condamné à payer 8,6 M \$ en dommages compensatoires et en dommages punitifs, incluant les intérêts, alors que le Procureur général du Québec, lui, avait accepté de régler avant jugement pour 4,5 M \$. À 13,1 M \$ en tout et partout, il s'agit de la plus importante indemnisation du genre au Québec et même au Canada pour une victime d'erreur judiciaire.

Victime d'erreurs du système judiciaire, M. Hinse a été condamné à 15 ans de pénitencier en 1964, puis acquitté par la Cour suprême du Canada en 1997, après plus de 30 ans, sur la base de nouvelles preuves présentées. Il a ensuite intenté des procédures judiciaires au civil contre les gouvernements provincial et fédéral dont il n'avait reçu, à ce jour, ni excuses ni indemnisation, notamment pour leur défaut d'intervenir en temps opportun.

Le cabinet juridique Borden Ladner Gervais, S.E.N.C.R.L., S.R.L., représente M. Hinse pro bono et l'accompagne dans ce dossier depuis trois ans, avec le soutien d'une équipe composée de Me Guy J. Pratte, associé et président du Conseil national de BLG, de Me Alexander L. De Zordo, associé et coordonnateur régional de la section Litige, ainsi que Me Katherine Loranger, Patrick Plante et Marc Unger, avocats du groupe de Litige commercial chez BLG.

law son cabinet virtuel. Il a conclu sa présentation par un appel aux participants: "Ouvrez votre cabinet en ligne, concurrencez-moi", démontrant par là qu'il n'était pas venu faire sa promotion, mais celle de l'avocat en ligne.

Facile à dire, mais comment sortir du lot sur internet ? Pour y répondre, Catherine Morissette et Julie Couture, avocates, ont présenté à deux voix la séance "Dénicher une clientèle dans les médias sociaux". Encore une fois, le choix des conférenciers était judicieux puisque Catherine Morissette, l'avocate 2.0 du Québec, a vu sa clientèle augmenter de 40% grâce à Twitter. Tandis que Julie Couture, elle, est une des premières avocates à avoir été présente sur la toile au Québec. Les maitres mots d'une présence en ligne efficace aux moyens des médias sociaux sont régularité, transparence et surtout échange. Ne retrouve-t-on pas dans l'expression média social le qualificatif social? relève Me Morissette.

S'exposer sur internet n'est cependant pas sans risque comme l'ont rappelé Nicolas Vermeys, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et Patrick Gingras, du Ministère de la justice fédéral. Devant une salle comble, ils ont abordé la question de la preuve issue des médias sociaux (admission, obtention, conservation). Le paradoxe que relèvent ces conférenciers est assez déroutant pour le juriste positiviste. Alors que la question de la preuve technologique est encadrée par la loi, aucune jurisprudence n'est venue préciser sa mise en oeuvre pratique. Bien que de nombreuses décisions citent des pages Facebook à titre de preuve,

aucune ne touche explicitement la question des conditions d'admissibilité prévues par la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information, notamment celle du respect de l'intégrité. L'obtention de la preuve technologique est aussi une problématique déroutante. En prenant l'exemple de l'accès à la page Facebook d'un individu, le Professeur Vermeys distingue trois situations.

Dans le cas où la page est publique, elle sera à priori admise sans difficulté. Il en est de même si l'on peut avoir accès à la page de l'individu par le biais d'un de ses amis.

En revanche dans le cas où le profil est légalement inaccessible, le processus à suivre pour le faire reconnaître en preuve est en théorie plus complexe. Bien souvent le demandeur pourra se voir opposer par le juge l'argument massue d'effectuer une partie de pêche. Dans ce dernier cas il est donc difficile d'obtenir du juge l'accès à l'information. La solution est de l'obtenir en amont de la procédure devant le juge, puis de là lui apporter à titre d'élément de preuve. Ces éléments de preuve, obtenus dans des conditions qui portent atteinte aux droits et libertés fondamentaux selon l'article 2858 C.c.Q, font encourir le risque de la déconsidération de la justice. Deux doctrines s'opposent sur cette question. Pour l'une Facebook doit être considéré comme un journal intime (S. (L.) c. Centres jeunesse du Saguenay Lac-Saint-Jean, REJB 2004-54071 (C.A.)), pour l'autre, Facebook est un espace social destiné à être ouvert (Leduc c. Roman, 2009 CanLII 6838). La deuxième approche, qui permettra de sensibiliser les utilisateurs aux risques de divulgation des informations qu'ils mettent sur les médias sociaux a notre faveur. Cet exposé fait réaliser que l'application pratique du cadre légal de la preuve technologique à encore du chemin à faire!

Heureusement, le Québec dispose d'une poignée d'experts en la matière, qui mettent à profit leur savoir et leur expérience. C'est le cas de Dominic Jaar, pionnier de la gestion de la preuve électronique, associé délégué à la gestion de l'information et de la preuve électronique chez KPMG, un leader en la matière. Accompagné d'Heather Colman, Dominic Jaar, traite de la gestion du savoir et des intranets sociaux. Le caractère très concret de leur présentation a permis aux participants de quitter la conférence avec de nombreux outils pour mieux gérer leurs informations

sur le web. Cela démontre une fois de plus que le droit a tout à gagner à s'ouvrir aux technologies.

Si les technologies sont des outils impressionnants pour le praticien, elles peuvent aussi l'être pour le citoyen. Un panorama très complet de l'état des données ouvertes et de leur situation au Canada a été présenté par trois experts incontestés, David Fewer, directeur de la Clinique d'intérêt public et de politique d'Internet du Canada (CIPPIC), Tracey P. Lauriault, chercheuse chez Acacia Consulting, et Jean-Noé Landry, un des fondateurs de Montréal Ouvert. Le mouvement pour les données ouvertes encourage les gouvernements à rendre accessible les données publiques sur internet, pour plus de transparence et pour que la présomption, nul n'est censé ignorer la loi, s'approche davantage de la réalité!

Dans les cabinets d'avocats des pratiques similaires sont recommandées et se développent comme l'exlique Marcel Naud, du cabinet Robic, responsable du comité organisateur de la conférence. L'externalisation des données, plus communément appelée crowdsourcing, est utile au développement du droit en évitant le travail répétitif des avocats en leur offrant l'accès aux travaux précédemment effectués par d'autres, tant en matière de recherche que de rédaction contractuelle par exemple. Elle permet donc de gagner en efficacité et d'éviter l'écueil du droit contemporain que soulève le doyen Jean Carbonnier:

"À l'impossibilité d'embrasser le droit moderne dans sa totalité, les professionnels réagissent en se contentant de rechercher le droit à l'occasion de chaque espèce. L'espèce réglée, le droit retombe dans la nuit. À la connaissance culture se substitue la connaissance-flash."

Toutes ces présentations prônaient l'ouverture. Le partage génère plus de transparence et permet une meilleure efficacité. Cependant il ne faut jamais oublier que toute médaille à son revers, mais nous ne rentrerons pas dans le jeu des agitateurs de conscience qui exploitent comme fond de commerce les peurs suscitées par les technologies.

Au terme de cette journée, retenons les défis lancés à l'ensemble de la profession d'avocat: les relever en participant à Legal IT 6.0, en 2012! Les présentations des conférenciers sont disponibles sur le site de la conférence pour ceux qui désirent en savoir davantage (www.legalit.ca)

INTERPOL et Forensic Technology sont l'hôte d'un symposium international en balistique

Une rencontre internationale a eu lieu récemment au Secrétariat général d'INTERPOL visant à cerner les tendances et les percées nationales et internationales en matière d'analyse et d'enquêtes judiciaires sur les armes à feu et à recommander l'adoption de pratiques internationales grâce à des interventions concertées contre les crimes commis avec des armes à feu.

Le symposium de 3 jours (du 1er au 3 février), organisé notamment par la société Forensic Technology de Montréal, réunissait plus de 200 spécialistes en balistique, experts en criminalistique, légistes professionnels, administrateurs de la sécurité, décideurs et directeurs d'organismes nationaux en provenance de plus de 75 pays membres d'INTERPOL.

En ouverture du symposium, le secrétaire général d'INTERPOL, Ronald K. Noble, a déclaré que les armes à feu constituent non seulement une menace pour les citoyens de tous les pays sans exception, mais également un grave danger pour la sécurité, la stabilité et le développement des Etats. Le chef d'INTERPOL a par ailleurs souligné que le Réseau d'information balistique d'INTERPOL (IBIN) permettra aux agents de première ligne d'établir des liens entre différents actes criminels qui autrement eurent été impossibles.

"Nous constatons qu'il existe des liens entre les actes criminels commis à l'aide d'armes à feu et d'autres activités criminelles, de la corruption et du crime organisé au terrorisme en passant par la traite des personnes. Les armes à feu, et toutes les activités où on les retrouve, n'ont pas de frontière. C'est pourquoi une intervention mondiale est nécessaire et INTERPOL est la mieux placée pour chapeauter une telle initiative", a déclaré M. Noble. "Tout comme une seule empreinte digitale permet de re-

lier crimes et criminels présents dans plusieurs pays, le partage des données balistiques entre les Etats nous aidera également en ce sens", a ajouté M. Noble.

Le symposium étant articulé autour du partage de données médico-légales sur les armes à feu, M. Robert A. Walsh, président de Forensic Technology, a déclaré : "La quête d'une solution durable contre les crimes commis à l'aide d'armes à feu repose sur un juste dosage de spécialistes compétents, de programmes et processus savamment orchestrés et d'une utilisation efficace des technologies.

Aucun pays n'est à l'abri de la violence par arme à feu. Il est donc primordial de mieux comprendre les causes fondamentales de cette violence pour être en mesure de contrer efficacement les actes criminels internationaux commis à l'aide d'armes à feu", a ajouté M. Walsh.

Chaque arme à feu laisse des marques microscopiques uniques à la surface des projectiles et des douilles : l'empreinte balistique. Les technologies balistiques actuelles permettent à INTERPOL et aux autorités policières de partager et de comparer des milliers de pièces balistiques en quelques heures à peine. INTERPOL estime que le partage des analyses de données balistiques permettra de mettre à jour les réseaux de trafic d'armes et procurera aux autorités policières des données essentielles sur les trafiquants d'armes et autres criminels violents.

La plateforme IBIN favorisera le partage international et la comparaison à grande échelle des données balistiques. Elle reliera les pays et territoires membres qui utilisent le système d'identification balistique intégré mis au point par Forensic Technology, partenaire d'INTERPOL dans ce projet, avec d'autres pays ou regroupements régionaux prévoyant acquérir le système.

Bonnes Tables de Montréal

Le Mas des Oliviers¹

Une maison à part

Par Claire Vuitton, chroniqueur gastronomique

Il est des endroits dont l'on ne chuchote l'adresse qu'à ses amis de peur de voir changer l'ambiance du lieu. C'est le cas du Mas des Oliviers qui est plus qu'un simple restaurant : c'est avant tout une maison, un mas, comme son nom l'indique si bien, où chaque client est accueilli en ami.



Jacques Muller, Quentin Blouin et le chef Pierre Dominique

Niché au 1216 de la rue Bishop dans les murs de l'ancien « Tacot », le Mas des Oliviers est un restaurant au charme certain. Dans les salles aux plafonds bas, aux murs blanchis, et aux poutres de bois, de belles caves à vin et d'anciens phonographes agrémentent la décoration. Ici le travail se fait en équipe, en famille presque, et le client perçoit tout de suite cette ambiance particulièrement chaleureuse.

Depuis une trentaine d'années les trois associés, Jacques Muller, Quentin Blouin et Pierre Dominique s'acharnent à recevoir les gastronomes dans les règles de l'art. Ils proposent une cuisine française, traditionnelle et bourgeoise, qui a du goût et que quelques touches d'inventivités viennent régulièrement enrichir. Ici vous ne trouverez pas des petites bouchées extravagantes, ou des verrines aux noms compliqués - le Mas ne se réclame pas des restaurants « tendances » - mais au contraire des plats réconfortants, des mijotés, des soupes de poissons, des cuis-

ses de grenouilles, des escargots de Bourgogne ou encore un très fameux jarret de veau. Les desserts ne sont pas oubliés, ils sont tout aussi délicieux. La qualité est toujours au rendez-vous.

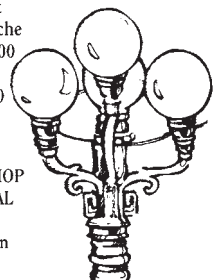
La cave est par ailleurs impres-

Le Mas des OLIVIERS

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30

1216 BISHOP
MONTRÉAL

Réservation
861-6733



¹ Le Mas des Oliviers - 1216 rue Bishop - Montréal, QC - (514) 861 6733
www.lemasdesoliviers.ca



sionnante. Outre les nombreuses bouteilles millésimées, le Mas propose une sélection exceptionnelle de vins français, mais aussi de vins italiens, américains, australiens, espagnols ou portugais. Les conseils éclairés de Quentin vous permettront de déguster au mieux ces divins nectars, toujours parfaitement accordés aux plats dégustés.

Mais ce qui fait du Mas des Oliviers une maison vraiment à part, c'est son accueil inégalable. Pour les trois associés, bien manger au restaurant est une nécessité évidente ; ce qui est plus rare c'est d'y passer un moment dont on se souviendra. Et pour cela l'équipe du Mas des Oliviers est experte. Faire plaisir à tous les clients n'est pas toujours chose facile, surtout lorsque l'on a affaire à une clientèle de qualité, très fidèle, qui ne s'y trompe pas et qui n'a jamais été déçu.

Cette volonté de satisfaire les convives est poussée au point d'adapter le cas échéant la cui-

sine au client. Vous êtes au régime et vous ne pouvez déguster l'accompagnement proposé en gardant bonne conscience ? Quentin et son équipe passent le mot en cuisine et vous repartirez léger après avoir dégusté des légumes vapeurs à la place des délicieuses pommes de terre sautées (!). Vous êtes trop gourmand et n'arrivez pas à choisir entre deux plats ? On vous proposera, lorsque cela sera possible, des demi-portions des plats choisis. Vous avez beaucoup aimé un vin lors de votre précédente visite, mais vous ne vous souvenez plus de son nom ? Quentin vous le rappellera.

Cette grande souplesse en cuisine et cette constante attention au client participe pleinement à la réussite de cet établissement où l'on se sent forcément bien.

Alors pourvu que cette belle alchimie dure encore longtemps, car le Mas des Oliviers est finalement un deuxième chez-soi auquel on prend rapidement goût.

Depuis bientôt six ans Frédéric Mey dirige le Bleu Raisin avec générosité et passion en proposant une cuisine de terroir, « de territoire » comme il aime la définir, aux fins gourmets de Montréal. Ce restaurant où l'on apporte son vin est un endroit à part où toute la cuisine inventive d'un jeune chef est mise au service du terroir québécois.



Autodidacte d'origine lyonnaise, Frédéric Mey a appris son métier dans les « bouchons » de Lyon. Les marchés n'en sont jamais très loin et il apprécie ce type de cuisine tout en souplesse où les saisons imposent la carte et où le chef et l'artisan producteur travaillent main dans la main, afin de sublimer des produits de très belle qualité.

En 1999, il réalise son rêve d'enfant en choisissant de venir s'installer au Québec. Il fait ses premières armes dans plusieurs petits restaurants de Montréal et découvre le terroir québécois qui le subjugue littéralement. Petit à petit il noue de précieux contacts avec les artisans locaux, dont il finit par devenir l'un des meilleurs ambassadeurs. En décembre 2004, il s'associe avec Pierre Roy et reprend les rênes du Bleu Raisin afin de partager ses découvertes.

BLEU RAISIN¹

Une table à saveur du terroir

Nommé Table à Saveur du Terroir, le Bleu Raisin propose « 120% de produits du terroir » souligne en souriant le chef. Dans l'assiette, chaque met est d'appellation certifiée. Ainsi le cerf de Boileau, le lapin de Stanstead, le canard de Carignan, les homards des îles de la Madeleine, les poissons de Gaspésie et encore beaucoup d'autres petits bijoux du territoire québécois se partagent la carte du restaurant en fonction des saisons et des arrivages. Le chef connaît personnellement tous les producteurs qu'il a sélectionné au fil des ans avec exigence d'après un seul critère : la meilleure qualité du terroir.

Ici pas de menu papier mais de grandes ardoises sur lesquelles les choix du jour sont écrits à la craie, variant au gré de l'appétit des clients pour certains mets et de la production toujours artisanale. Seule la qualité du produit dicte cette carte obligeant le chef à s'adapter chaque jour. De toute façon pour Frédéric Mey la routine est impensable, « il faut varier pour se garder éveillé ».

Le menu dégustation propose six services pour 49\$. Les entrées sont pleines d'innovation, de mariages réussis toujours justes. Les plats, plus traditionnels, cherchent à mettre en avant le produit choisi, en exprimant le plus fidèlement possible toutes ses saveurs. Les fromages, du Québec au lait cru, forcément, raviront les amateurs. Quant aux desserts,

assez classiques sur l'ardoise, ils s'encanaillent en flirtant avec des saveurs originales. La crème brûlée délaisse la vanille pour d'autres sensations, les sorbets innovent en proposant un parfum sangria ou chocolat parfumé à l'orange et au basilic. Le gâteau au fromage est parfait. Le chef du Bleu Raisin est inventif, enthousiaste et passionné, et sa cuisine reflète parfaitement cet état d'esprit.

D'ailleurs en plus de ravir les appétits des Montréalais, Frédéric Mey s'est donné pour mission de mieux faire connaître ce terroir québécois qu'il affectionne tout particulière-

ment. Aussi un dimanche par mois, il organise des ateliers thématiques durant lesquels il invite ses artisans producteurs à venir présenter personnellement leurs produits. Il crée pour ces occasions des menus spéciaux permettant aux convives de découvrir la riche palette gustative des produits proposés, tout en comprenant l'importance et les enjeux de la production artisanale.

Une expérience à ne pas rater pour se convaincre que le Québec est un terroir, un excellent terroir et découvrir ses saveurs québécoises pour lesquelles ce jeune chef se bat avec beaucoup de talent.



LA COUPOLE

Par affaires.
Pour le plaisir!

RESTAURANT LA COUPOLE
1325, Boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)

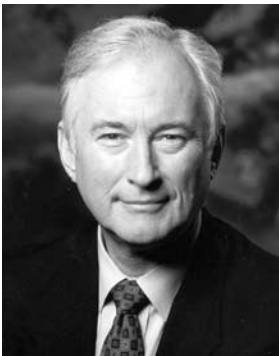
MENU MIDI À PRIX FIXE • MENU DÉCOUVERTE
MENU AVANT MATCH ET AVANT SPECTACLE • ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Le restaurant La Coupole de l'hôtel Le Crystal
1325, boulevard René-Lévesque Ouest

514.373.2300

¹ Le Bleu Raisin - 5237 Rue Saint Denis - Montréal, QC H2J 2M1 - (514) 271-2333

Richard Drouin, avocat-conseil chez McCarthy Tétrault, est nommé administrateur émérite de l'année



Me Richard Drouin

C'est avec beaucoup de fierté que le cabinet d'avocat McCarthy Tétrault souligne la nomination de Me Richard Drouin à titre d'administrateur émérite de 2010. Me Drouin s'est vu remettre cet honneur le 9 février dans le cadre de la neuvième édition de la remise des Phares du

gala L'Excellence en Gouvernance d'Entreprise Korn/Ferry - Les Affaires des mains de M. Denis Desautels, président du jury et ancien vérificateur général du Canada.

Me Drouin, avocat-conseil au sein du groupe de droit des affaires de McCarthy Tétrault, a été honoré pour l'ensemble de son rôle d'administrateur et pour la diversité des conseils où il siège ou a siégé au cours de sa longue et fructueuse carrière. Aujourd'hui encore, il continue d'assurer un leadership en matière de gouvernance d'entreprise en occupant le poste de Président du conseil du Collège des administrateurs de sociétés.

« Me Drouin est un grand leader qui, tout au long de sa carrière, a prôné la communication, le changement et l'ouverture favorisant, entre autres, une plus grande diversité au sein des conseils d'administration », déclare Kim Thomassin, associée directrice pour la région du Québec. « C'est un honneur pour tous les membres de notre cabinet de compter parmi nous cet homme de cœur et de décision qui a eu un impact considérable sur la communauté d'affaire et la société québécoise. Quel beau modèle pour nous tous.

Mark Schrager, associé chez Davies Ward Phillips & Vineberg à Montréal est nommé juge à la Cour supérieure du Québec

L'annonce de la nomination a été faite vendredi après-midi par l'honorable Rob Nicholson, C.P., c.r., député de Niagara Falls, ministre de la Justice et procureur général du Canada. Monsieur le Juge Schrager était associé au cabinet de Davies Ward Phillips & Vineberg, à Montréal, depuis 2004 et faisait partie des groupes de pratique Restructuration financière et insolvabilité et Litige.

« C'est avec grande fierté que nous assistons aujourd'hui à la nomination de Mark. Il fera sans l'ombre d'un doute preuve de la même rigueur, du même dévouement et du même professionnalisme que dans le cadre de sa pratique en qualité d'avocat » a déclaré Pierre-André Themens associé-directeur de Davies.

Le Juge Schrager a obtenu un diplôme d'études collégiales de l'Université McGill en 1973. Il a obtenu une licence en droit civil (LL.L.) de l'Université de Montréal en 1976 et un diplôme d'études supérieures (B.C.L.) du Wadham College de l'Université Oxford. Il a été reçu au Barreau du Québec en 1977.

Il est l'auteur de nombreux articles publiés, et de nombreux répertoires ont reconnu ses compétences professionnelles. Il a été chargé de cours à la faculté de droit de l'Université McGill et a donné des conférences sur une variété de sujets du domaine juridique.

Lavery accueille

Marie Cossette et Marc Beauchemin

Lavery est heureux d'annoncer que Me Marie Cossette, avocate reconnue et spécialisée en litige civil et commercial, en affaires gouvernementales et en droit professionnel, se joint au cabinet à titre d'associée. Marie Cossette cumule vingt ans d'expérience en matière de représentation devant les divers paliers judiciaires ainsi que plusieurs instances administratives. Me Marc Beauchemin, avocat spécialisé en droit commercial et droit des institutions financières, se joint à son bureau de Montréal, au sein de l'équipe Distribution de produits et services financiers. Cette unité est maintenant composée de quinze (15) avocats chevronnés, ce qui en fait l'un des plus importants groupes d'avocats spécialisés dans les domaines du droit liés à la distribution de produits et services financiers à Montréal.



Me Marie Cossette

Me Cossette a notamment développé une expertise dans le domaine des commissions d'enquête publiques. Elle a été procureure en chef adjoint pour la Commission d'enquête publique sur l'effondrement du viaduc de la Concorde (Commission Johnson) créée en 2006, procureure principale pour la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires (Commission Gomery) créée en 2004, et procureure des officiers de la Sûreté du Québec lors de la Commission d'enquête Poitras créée en 1996.

Marie Cossette a contribué, à titre d'auteure ou de co-auteure, à diverses publications portant sur le fonctionnement des commissions d'enquête, le rôle des procureurs de ces commissions et le droit professionnel. Elle agit régulièrement comme analyste en matière judiciaire auprès de la Société Radio-Canada et du Réseau de l'information (RDI), ce qui lui confère une expérience particulière en relation avec les médias.

« Nous sommes très fiers d'accueillir Marie Cossette au sein de notre équipe car sa compétence de même que sa rigueur professionnelle sont reconnues et appréciées de tous. Son expérience de gestion de dossiers complexes et litigieux en matière civile et commerciale, en droit professionnel et en affaires gouvernementales pourra bénéficier à plusieurs de nos clients, » a déclaré Élise Poisson, associée directeur.



Me Marc Beauchemin

Marc Beauchemin possède plus de 25 ans d'expérience en droit commercial et droit des institutions financières. Il conseille et représente principalement des institutions financières, incluant des banques canadiennes et étrangères, des caisses d'épargne et de crédit, des sociétés de fiducie, des sociétés d'assurance et des courtiers en valeurs mobilières. Ses conseils et ses services sont retenus notamment lors de transactions majeures comme l'achat ou la vente d'entreprises ou de portefeuilles de produits financiers, ou lors d'une structuration ou réorganisation d'entreprise. Il a aussi représenté plusieurs institutions financières dans le cadre du processus d'adoption de projets de loi ou règlements visant à régir leur organisation ou leurs activités.

« La compétence, l'expérience et les réalisations de Marc Beauchemin renforcent l'expertise que notre équipe Distribution de produits et services financiers est en mesure d'offrir à tous nos clients, tant au chapitre des conseils préventifs qu'en matière de représentation devant toutes les instances qui régissent l'encadrement et la distribution des produits et services financiers. » a déclaré Élise Poisson, associée directeur.

Un associé de Fasken Martineau est nommé président de l'Association canadienne des avocats noirs

Fasken Martineau, un cabinet d'avocats chef de file à l'échelle internationale en droit des affaires et en litige, a annoncé que Andrew Alleyne, associé des groupes de pratique Technologie et propriété intellectuelle et Droit des sociétés et droit commercial, a été élu cette fin de semaine à titre de nouveau président de l'Association canadienne des avocats noirs (l'« ACAN »).

Fondée en 1996, l'ACAN est un réseau national de juristes canadiens engagés à réinvestir dans la communauté noire au Canada.

« Je siége sur le Conseil de l'ACAN depuis plusieurs années représentant la communauté juridique noire et je suis extrêmement fier que mes pairs dans la communauté m'aient témoigné leur confiance dans ce nouveau rôle de premier plan. J'ai l'intention de continuer à promouvoir l'avancement des membres de la communauté noire dans

la profession juridique et de déployer tous les efforts en vue de m'assurer qu'ils soient bien représentés », a déclaré Andrew Alleyne.

Andrew est membre de l'ACAN depuis sept ans. Il est reconnu comme expert en droit des technologies, pour avoir mené, entre autres, plusieurs grands projets d'impartition de technologies de l'information pour des institutions canadiennes et traité des questions commerciales importantes.

« Au nom de ses associés et amis de Fasken Martineau, je félicite Andrew pour sa nomination. Le cabinet est fier d'être associé à l'ACAN et espère continuer à soutenir les initiatives de l'ACAN comme la bourse Lucie et Thornton Blackburn Scholarship qui a été introduite il y a deux ans » a indiqué Martin Denyes, associé directeur de Fasken Martineau pour la région de l'Ontario.

13 avocats de Fasken Martineau deviennent associés

Fasken Martineau, cabinet d'avocats chef de file à l'échelle internationale en droit des affaires et en litige, a annoncé aujourd'hui que 13 de ses avocats ont été nommés associés du cabinet.

« Grâce à leurs compétences juridiques et leur sens des affaires, ces nouveaux associés ont su gagner la confiance de leurs clients. Je suis très heureux qu'ils aient été admis à la Société », a déclaré David Corbett, associé directeur du cabinet.

Voici les nouveaux associés de Fasken Martineau :

Associé	Bureau	Groupe de pratique
Azlinda Ariffin-Boromand	Londres	Droit des sociétés et droit commercial
Antoine Aylwin	Montréal	Travail, emploi et droits de la personne
Annie Bernard	Montréal	Litiges
Kathleen Butterfield	Toronto	Institutions financières et services financiers
Christopher Bystrom	Vancouver	Énergie, environnement, changements climatiques et réglementation
Daniel Fabiano	Toronto	Technologie et propriété intellectuelle
David Fox	Toronto	Fiscalité
Darrell Jarvis	Toronto	Droit des affaires
Sukhi Kaler	Londres	Litiges et résolution de conflits
John Kim	Vancouver	Droit des affaires
Robert Maxwell	Calgary	Litiges et résolution de conflits
Luc Morin	Montréal	Litiges
Marc Ouellet	Montréal	Travail, emploi et droits de la personne

LE MONDE J U R I D I Q U E

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

sur Facebook



Un seul clic sur le web à
« Facebook : Magazine Le Monde Juridique ».

Vous pouvez suivre l'actualité juridique diffusée par Le Monde Juridique
entre chaque numéro 24 heures par jour et sept jours par semaine.

Vous pouvez alimenter ce site de vos nouvelles courtes avec photos.
Même de courts vidéos sont bienvenus sur notre nouveau site. Il n'est nullement
nécessaire d'être «ami» ou «membre» pour faire part de vos actualités.

Un seul clic sur le web à notre adresse web pour nous joindre.
Nous transmettre vos actualités à agmonde@videotron.ca et vous les retrouverez
par la suite sur Facebook sur le site du «Magazine Le Monde Juridique».

Nous devons toutefois effectuer une certaine sélection de l'information transmise
-comme dans le magazine- faire «l'édition» des textes. Vous trouverez cependant
la substance des informations communiquées.

Nous acceptons vos annonces publicitaires dont la durée d'exposition sur notre
site selon entente sera d'un mois complet. Communiquer avec nous à l'adresse
mentionnée ci-haut ou au 514-353-3549 pour obtenir les tarifs.

La section de Montréal de la TMA rend hommage aux lauréats des premiers « Prix d'excellence pour l'ensemble des réalisations »

La section de Montréal de la Turnaround Management Association (TMA) remettra les premiers Prix d'excellence pour l'ensemble des réalisations (Lifetime Achievement Awards) à Me Max Mendelsohn et à l'honorable Yoine Goldstein, avocats au cabinet McMillan s.e.n.c.r.l., s.r.l. et véritables piliers de la pratique du droit en restructuration et en insolvabilité à Montréal.

La remise des prix se déroulera le 7 février 2011, à midi, au Club Mount Stephen Club situé au 1440 rue Drummond, à Montréal.

Avec la tenue de ce premier événement, la TMA souhaite souligner les réalisations d'éminents professionnels montréalais de la restructuration et de l'insolvabilité.

« Max Mendelsohn et Yoine Goldstein ont activement participé à l'essor de notre profession et méritent très certainement que nous leur rendions hommage. Le Conseil de la section de Montréal croit qu'il est important de saluer leurs réalisations exemplaires », a déclaré Denis Hamel, associé chez Deloitte et président de la section de Montréal de la TMA.

Cet événement est le premier d'un rendez-vous qui se veut annuel et qui sera l'occasion de saluer les réalisations de personnalités marquantes de la profession. Il s'inscrit dans la volonté de la TMA de promouvoir le rôle des professionnels de la restructuration et de reconnaître leur apport novateur et bénéfique à l'économie de Montréal.

Les lauréats

Max Mendelsohn est un leader du groupe Restructuration de sociétés et insolvabilité du cabinet McMillan s.e.n.c.r.l., s.r.l. Il se spécialise dans la représentation d'institutions financières, de syndicats et d'entreprises en réorganisation. Il agit régulièrement à titre de médiateur et d'arbitre dans le cadre de différends commerciaux, siège au conseil d'administration de plusieurs sociétés et conseille des entreprises commerciales. Au cours de sa longue carrière, Max s'est taillé une réputation bien méritée de négociateur pragmatique non



Max Mendelsohn



Yoine goldstein

seulement dans le milieu montréalais du redressement et de la restructuration d'entreprises, mais aussi dans tout le Canada. Il a joué le rôle de mentor auprès d'un grand nombre de membres actuels de la section de Montréal de la TMA et de professionnels du domaine.

Yoine Goldstein, conseiller principal chez McMillan s.e.n.c.r.l., s.r.l., pratique dans le domaine du redressement, de la restructuration et du litige. Nommé sénateur en août 2005, il a siégé au Sénat du Canada jusqu'en 2009. Il a également été élu Fellow de l'American College of Trial Lawyers et du American College of Bankruptcy. Au cours de sa longue carrière, tant à titre d'avocat en pratique privée qu'en qualité de leader dans la vie publique, Yoine a gagné le respect de tous comme défenseur de l'intérêt général et comme l'un des avocats en faillite et restructuration les plus brillants de sa génération. Il a joué un rôle très actif au sein du Congrès juif canadien et de l'Appel juif unifié ainsi qu'auprès de nombreux autres organismes caritatifs et de défense des droits de la personne.

La Turnaround Management Association

Fondée en 1988, la Turnaround Management Association (TMA) compte plus de 9000 membres dans 47 sections, dont 32 se trouvent en Amérique du Nord. La TMA est la seule association internationale sans but lucratif qui se consacre entièrement au renouvellement d'entreprises et à la gestion du redressement. Son siège social est situé à Chicago. Pour de plus amples renseignements sur la TMA, visitez le www.turnaround.org

Les défis contemporains de la vulgarisation juridique

Par Me Antoine Phirun Pich, notaire et doctorant en droit

Dans une société où la justice se heurte à des contraintes d'accessibilité et dans laquelle les lois et règlements sont de plus en plus complexes, il est parfois difficile pour le simple citoyen de s'y retrouver. L'éducation juridique étant une composante essentielle de l'accès à la justice, c'est dans cette optique que l'importance des organismes sans but lucratif voués à la vulgarisation de l'information juridique mérite d'être soulignée. Alors que ces derniers se sont donné comme mission de rendre accessible au grand public une information juridique de qualité et diffusée dans un langage simple, il est à se demander quels sont les défis contemporains associés à la vulgarisation juridique et dans quelle mesure ces organismes atteignent leurs objectifs à la fois pédagogiques et de sensibilisation.

D'abord, l'un des aspects les plus élémentaires est la qualité même du contenu juridique vulgarisé. Il va sans dire que la véracité de l'information et la simplicité du langage employé jouent un rôle déterminant dans l'appréciation de l'impact et du niveau de compréhensibilité du message. Ainsi, afin d'éviter toute désinformation du public, il est impératif que le processus de vulgarisation soit doté d'un dispositif de vérification garantissant la production d'une information claire et exempte d'erreurs, particulièrement d'erreurs de droit. À ce chapitre, il ne fait aucun doute que le partenariat entre les organismes de vulgarisation juridique et les acteurs dans les domaines spécialisés du droit ne peut qu'accroître la qualité de l'information communiquée et la capacité desdits organismes de répondre aux besoins en information juridique des clientèles spécifiques. D'ailleurs, avec la mondialisation des marchés et le développement des technologies de l'information, les droits et obligations des Québécois et des Québécoises ne se limitent désormais plus qu'au seul cadre conceptuel et législatif du Québec. Il revient dès lors aux organismes de vulgarisation juridique d'établir des partenariats multisectoriels ou

gouvernementaux et, dans une perspective comparative, une collaboration avec des organismes de vulgarisation canadiens et étrangers afin de permettre la production d'un

PENTAGON COMMISSION RECOMMENDS WOMEN SERVE IN COMBAT

The final report of the Military Leadership Diversity Commission identifies need to remove combat exclusion policy and other institutional barriers to increase diversity of military leadership.

Today, the Military Leadership Diversity Commission (MLDC) released its report, "From Representation to Inclusion: Diversity Leadership for the 21st Century Military", proposing 20 recommendations designed to develop and maintain a qualified and demographically diverse leadership. Their recommendations included the elimination of the Combat Exclusion Policy, thereby allowing women to serve in ground combat units.

"Finally, the Department of Defense is realizing that the most effective military is one where women are fully integrated in all sectors of the fighting force," said Anu Bhagwati, former Marine Corps captain and executive director of the Service Women's Action Network (SWAN). "The disconnect between what the U.S. government and military says women are allowed to do and what they are actually doing is not only a blatant act of gender discrimination, it fosters a hostile work environment where women's capabilities are assumed rather than assessed."

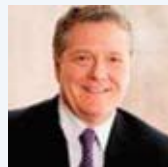
"SWAN supports the findings of the Military Leadership Diversity Commission, and we encourage the Department of Defense to adopt these recommendations immediately."

contenu juridique fiable et d'ouvrir la porte du même pas à une présence internationale.

Encore faut-il constater, par ailleurs, que l'effectivité de la communication de l'information est fonction du type de support employé par les acteurs de la vulgarisation juridique. Qu'il s'agisse d'une publication papier (revue, dépliant, etc.), d'une diffusion par voie électronique (Internet), par voie audiovisuelle (radio, télévision, etc.) ou par communication orale (atelier, clinique juridique, etc.), il importe de privilégier les moyens les plus susceptibles de générer un impact sur le public cible, étant entendu que chaque moyen de communication rejoint davantage certains groupes de la population, notamment selon la tranche d'âge, le niveau de scolarité et le secteur d'activité. En outre, une diffusion multi-support de l'information vulgarisée contribue non seulement à élargir la portée communicationnelle du message, mais également à optimiser la visibilité et la notoriété des organismes au sein de la communauté juridique et du public. Il subsiste néanmoins certaines difficultés de type linguistique et culturel, les allophones représentant aujourd'hui un pourcentage appréciable de la population québécoise. À la rigueur, la mise en place de programmes complémentaires de diffusion qui tiennent compte de facteurs sociolinguistiques et culturels, voire adaptés aux personnes souffrant d'une déficience auditive ou visuelle, devient tout autant envisageable.

Enfin, bien que les acteurs dans le domaine de la vulgarisation juridique aient de nombreux moyens de communication à leur disposition, il demeure que l'efficacité communicationnelle représente un défi considérable. D'une part, les activités d'un organisme sans but lucratif étant bien souvent assujetties à la disponibilité des sources de revenus, il revient au gestionnaire de mesurer le coût financier de la production de l'information vulgarisée et de sa diffusion par rapport aux objectifs poursuivis. Il serait déplorable, par exemple, de devoir limiter le temps consacré à la production d'une information essentielle dans la mesure où son impact sur les comportements juridiques de la population est jugé négligeable ou non prioritaire. D'autre part, face au désintérêt général de certains groupes pour le droit et pour le système judiciaire, les défis contemporains de la vulgarisation juridique appellent ses acteurs à faire preuve de créativité dans l'élaboration du contenu des messages et dans les modes de diffusion tout en respectant les contraintes économiques. C'est d'ailleurs ainsi qu'ils permettent une sensibilisation efficace de la population à l'importance de la justice et du droit dans la vie de tous les jours.

L'ancien ministre Benoît Pelletier devient Commandeur de l'Ordre de la Couronne belge



Pour sa contribution au renforcement des relations entre la Belgique et le Canada, S.M. le Roi des Belges, Albert II, a nommé le constitutionnaliste canadien, Benoît Pelletier, Commandeur de l'Ordre de la Couronne. Les insignes de Commandeur lui seront remis par l'Ambassadeur de Belgique au Canada, S.E.M. Bruno van der Pluijm, lors d'une cérémonie à la résidence belge au mois de mai.

Depuis les années 1990, le professeur Pelletier (Université d'Ottawa - Faculté de Droit) avait développé des relations privilégiées avec les universités belges et permis à de nombreux universitaires belges de bénéficier de sa vaste connaissance des mécanismes constitutionnels et institutionnels. Ses études comparatives entre les institutions belges et canadiennes constituent aussi une contribution importante à l'acquis que partagent nos deux pays, la Belgique et le Canada.

De 2003 à 2008, M. Benoît Pelletier a été Ministre des relations intergouvernementales du gouvernement du Québec. Lors de sa carrière politique, il a maintenu ces contacts privilégiés, non seulement dans le cadre des relations entre la Belgique, le Canada et leurs entités fédérées (Communautés, Régions, Provinces et Territoires), mais également dans les cadres de la construction européenne et de la Francophonie.

L'Ordre de la Couronne a été institué en 1897. La distinction honorifique vise à reconnaître les mérites artistiques, littéraires, scientifiques ou les services rendus à la Belgique. Parmi les autres personnalités canadiennes ayant reçu auparavant cette distinction figurent M. Paul Desmarais Sr. (Power Corporation du Canada) et M. Hugo Powell (Labatt Interbrew).

La croissance des entreprises québécoises passe par la facilité d'accès aux marchés publics des capitaux

Les entreprises à fort potentiel doivent recourir au financement public
pour assurer pleinement leur développement

Fellow de l'Ordre (FCA)



André Lepage, FCA, CA•EJC, CFE a été nommé «Fellow de l'Ordre des comptables agréés du Québec»

Le titre de Fellow de l'Ordre des comptables agréés du Québec, désigné par le sigle FCA, a été institué par le Bureau de l'Ordre en 1983. Cette distinction vise à reconnaître solennellement le mérite des membres qui se sont dévoués de façon exceptionnelle à la profession ou qui se sont illustrés dans leur carrière ou dans la société par des réalisations dont le rayonnement a rejailli sur la profession.

Pour consulter la liste des membres FCA, consultez http://ocaq.qc.ca/fra/5_partenariat/5_1_4_1_1_liste.asp

L'attribution du titre se fait selon un processus rigoureux et selon des critères qui sont régulièrement révisés par le Bureau de l'Ordre. L'établissement de ces critères poursuit un double objectif : assurer la transparence du processus d'attribution et assister les membres du Comité de sélection dans leur tâche.

Selon une enquête menée conjointement par le cabinet d'avocats Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L. (FMC) et la firme-conseils PricewaterhouseCoopers (PwC), une faible proportion des sociétés québécoises ont recours aux marchés publics de capitaux. L'enquête publiée aujourd'hui, s'articule autour d'entrevues menées auprès d'une soixantaine de hauts-dirigeants d'entreprises privées, de sociétés publiques, de fonds de placements privés, de courtiers en valeurs mobilières et fournit aux décideurs un diagnostic éclairé sur les facteurs qui expliquent cette situation actuelle ainsi que des mesures souhaitables et des pistes de solutions pour favoriser un développement plus rapide des sociétés québécoises motrices et fortement créatrices d'emplois.

On constate depuis quelques années une érosion rapide de la proportion des sociétés québécoises dans le total des nouvelles inscriptions en bourse au Canada.

En 2004/2005, les sociétés québécoises ont représenté 26 % des nouvelles inscriptions à la cote du TSX Croissance comparative-ment à 9 % en 2008/2009. Rappelons que la population québécoise compte pour 23 % de la population canadienne et son économie représente 21 % de l'économie du pays.

« Nous voulions comprendre pourquoi il y a un tel écart et proposer des pistes de so-

—
M^e Luc Carbonneau
—
AVOCAT
—

1200, boul. Chomedey
Bureau 725
Laval (Québec)
H7V 3Z3

Téléphone : (450) 973-6050
Télécopieur : (450) 973-1006
Cellulaire : (514) 592-2965

lutions aux gens d'affaires, intermédiaires et gouvernements », mentionne Pierre Lortie, conseiller principal, Affaires chez FMC. « Nous étions soucieux de valider ces écarts, car la situation est préoccupante pour l'avenir alors que le Québec doit faire face au vieillissement démographique et au rééquilibrage des finances publiques. Les dirigeants interrogés sont unanimes à dire que l'inscription à la bourse n'est certes pas une panacée et crée des pressions au niveau des opérations en raison des exigences associés à la réglementation, en matière de divulgation et à la reddition de compte, mais ils disent également que l'apport de capitaux publiques leur a permis une croissance rapide qu'ils n'auraient pu réaliser autrement » souligne Guy LeBlanc, associé directeur chez PwC.

« Les diverses études actuellement disponibles démontrent qu'entre 2002 et 2006, l'essentiel des emplois créés provenait d'une minorité d'entreprises, soit entre 4 et 7 % du nombre total et que ces entreprises ont compté pour 84 % de la création nette d'emplois aux États-Unis au cours de la même période. Ces entreprises catalyseurs affichent des taux de productivité plus élevés, qui sont étroitement liés à la taille de l'entreprise mais aussi à leur capitalisation, » mentionne Russell Goodman, as-

socié, Conseils et Transactions chez PwC.

« Il en ressort également qu'il y a une perception à corriger au sein même du marché public. Par exemple, le secteur minier vit actuellement une forte croissance, mais nos entrepreneurs québécois doivent se financer à l'extérieur du Québec. Nos fleurons de l'économie québécoise ne seraient possiblement pas ce qu'ils sont devenus aujourd'hui si elles étaient demeurées des sociétés fermées ne comptant que sur leurs capitaux internes ou sur du financement privé, » selon Michel A. Brunet, président de FMC.

L'étude brosse un constat sur le financement des entreprises au Québec, propose plusieurs pistes de solutions et suggère également comment les réaliser. « Il faut rapidement mettre en place une politique de croissance visant les entreprises les plus dynamiques capables d'une croissance rapide, et répondre adéquatement à leurs besoins particuliers. Tous les intervenants, doivent être interpellés par la question des marchés publics et de l'environnement approprié à favoriser, puisque l'impératif de croissance économique québécois demeure présent plus que jamais. Si notre démarche produit un seul changement, sa contribution aura été valable », conclut Michel A. Brunet.



TARZI

Solde de fin de saison

**Profitez de 50%
de rabais sur notre
collection automne-hiver**

BAUMLER FÉRAUD

BRUNO
SAINT HILAIRE



navigare



GREEN COAST®
VOYAGING OUTRIGERS

Lundi au samedi de 10h à 18h | Dimanche de 10h à 15h

Rendez-vous: service à domicile ou au bureau

Richard | 514.497.9743 • Daniel | 514.235.7385 • Gary | 514.862.8854

Kathleen | 514.739.6298 • Louise | 514.349-2387

www.tarzi.ca

3850, rue Jean-Talon Ouest, Bureau 109, VMR (Québec) H3R 2G8 | 514.739.6298

En souscrivant notre contrat d'assurance vie temporaire de **750 000 \$** et en le conservant jusqu'à la retraite, combien auriez-vous épargné par rapport aux contrats des autres assureurs?

Un homme de 30 ans aurait épargné plus de **41 275 \$***

Une femme de 45 ans aurait épargné plus de **15 891 \$***

Un homme de 40 ans aurait épargné plus de **35 907 \$***



Si ces épargnes vous étonnent, c'est le temps d'en discuter.

Notre objectif d'absorber nos coûts, combiné à un pouvoir d'achat collectif impressionnant, nous permettent de vous offrir à vous, à votre famille et au personnel du cabinet une couverture d'assurance-vie à des taux beaucoup plus bas que ceux offerts par d'autres fournisseurs d'assurance. Cela nous permet aussi de vous offrir d'importantes caractéristiques intégrées qui sont inexistantes ou offertes avec un supplément avec d'autres assureurs.

Considérez les nombreux avantages des assurances de l'AABC. Pour en savoir plus ou pour souscrire l'assurance, composez le 1 888 873.2986 pour parler à votre représentant autorisé de l'AABC ou visitez le www.barinsurance.com.



AABC

L'ASSOCIATION D'ASSURANCES DU BARREAU CANADIEN

Pour les avocats, par les avocats

Informez-vous sur notre **NOUVELLE** garantie d'augmentation automatique et comment y être admissible pour doubler votre couverture d'assurance-vie temporaire sans avoir à soumettre une autre preuve de bonne santé!

* Estimation des épargnes approximatives fondée sur une comparaison du coût total à 65 ans entre une police d'assurance-vie temporaire renouvelable de 10 ans et la couverture d'assurance vie temporaire à capital constant jusqu'à 80 ans de l'AABC aux taux réguliers non-fumeurs. Les coûts incluent l'avenant d'exonération des primes, une garantie très importante qui acquitte vos primes si une maladie ou un accident grave vous empêche de travailler.

Le coût compétitif le moins élevé est fondé sur le classement des primes des assureurs obtenu avec le logiciel de comparaison de l'industrie LifeGuide, au 22 février 2011. LifeGuide est une marque déposée de Compuoffice Software Inc. L'AABC n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions du logiciel.

Le coût de l'AABC ne comprend pas la TPV de l'Ontario ou la TVQ du Québec (le cas échéant).

Bien que les taux de la couverture d'assurance-vie temporaire à capital constant jusqu'à 80 ans de l'AABC ne soient pas garantis et peuvent varier selon les résultats, nous avons de longs antécédents de stabilité, de réduction des taux et de garanties rehaussées sans coût additionnel. De plus, votre montant nominal est garanti et votre couverture ne s'annule pas si vous quittez la profession juridique.

L'assurance vie temporaire de l'AABC à capital constant jusqu'à 80 ans est prise en charge par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.